

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

☎ **03.88.70.62.28**

www.hengwiller.fr

Séance du Conseil Municipal du 23 février 2017

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BIANCHI Nathalie – BLOTTIER Martine – FRITZ Julien – FRENKEL Jean-Louis – QUIEVREUX Jean-Luc – Patrick BURGER

Excusé : ALLHEILLY Nicolas

Mme Martine BLOTTIER est désignée secrétaire de la séance. Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 10 novembre 2016
- 3) Création d'une serre avec un local de stockage
- 4) Ravalement de la façade arrière de l'église
- 5) Acquisition d'un sèche-main pour la salle des fêtes
- 6) Désignation d'un délégué appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (fusion de notre communauté de commune avec celle de Saverne) à compter du 1er janvier 2017 - nouvelle délibération,
- 7) Litige concernant le terrain de M. BOCKEL
- 8) Travaux sur la fuite d'eau dans la salle des fêtes
- 9) Loyer des logements communaux
- 10) Transfert du PLU à l'intercommunalité
- 11) Achat d'un défibrillateur
- 12) Inauguration d'une plaque commémorative Jean-Marc UHLMANN
- 13) Orientations budgétaires 2017
- 14) Indemnités du Maire et des Adjointes
- 15) Communications et divers

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande de rajouter le point 14 à l'ordre du jour, à savoir :

- 14) Indemnités du Maire et des Adjointes

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de rajouter le point ci-dessus à l'ordre du jour.

2017-01-01 – Désignation du Secrétaire de Séance

Mme Martine BLOTTIER est désignée secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2017-01-02 – Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

2017-01-03 – Création d'une serre avec stockage et rangement du matériel destiné à l'entretien des espaces verts

Le maire informe le conseil municipal que les services de la Région Grand EST ont accordé une subvention de 20.000 € pour la création d'une serre avec un lieu de stockage et rangement du matériel destiné à l'entretien des espaces verts.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de modifier le plan du projet tout en gardant sa destination initiale et d'entreprendre des négociations en vue de réaliser le même bâtiment sur un autre emplacement que celui derrière l'église.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le maire à modifier les plans, à déposer le permis de construire et à entreprendre les négociations en vue d'acquérir un emplacement plus judicieux que celui prévu initialement.

Le conseil municipal ne souhaite pas encore se prononcer sur la réalisation définitive du projet.

2017-01-04 – Ravalement de la façade arrière de l'église

Le maire propose au conseil municipal de ne pas réaliser ces travaux de ravalement de la façade arrière de l'église pour l'instant.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas réaliser ces travaux de ravalement.

2017-01-05 – Acquisition d'un sèche-mains pour la salle des fêtes

Le maire informe le conseil municipal que l'acquisition d'un sèche-mains pour la salle des fêtes sera financée par l'Association le « Bienenstich »

2017-01-06- Désignation des délégués au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux préparatoires de fusion des ComCom du Pays de Marmoutier-Sommerau et de la Région de Saverne, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait été mise en place chargée notamment d'évaluer les transferts de charges et les reversements des attributions à intervenir entre les communes et la nouvelle ComCom.

La nouvelle Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, installée le 9 janvier 2017 a délibéré sur la composition de la CLECT qui sera effective à partir du 1^{er} janvier 2017.

La Commune de Hengwiller aura un membre titulaire et un membre suppléant au sein de cette commission qu'il y a donc lieu de désigner.

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- Marcel BLAES, membre titulaire,
- Christian UHLMANN, membre suppléant

De la CLECT pour représenter la commune de Hengwiller.

La délibération du 10 novembre 2016(point 2016-06-08) est abrogée.

2017-01-07 – Litige concernant le terrain de M. BOCKEL

Le maire informe le conseil municipal que M. BOCKEL n'a toujours pas répondu au courrier du 8 septembre 2016 dans lequel la commune demandait à l'intéressé de faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour acquérir le terrain communal sur lequel est situé le portail et que M. BOCKEL ne l'a toujours pas contacté. Il informe le conseil municipal que si nécessaire les frais concernant cette affaire peuvent être pris en charge dans le cadre de l'assurance juridique de la commune.

Le conseil municipal, après avoir écouté les explications du Maire, souhaite que ce litige se règle à l'amiable et demande qu'une délégation d'élus se rende chez M. BOCKEL avant de se prononcer sur la suite à réserver à ce dossier.

2017-01-08 – Travaux sur la fuite d'eau dans la salle des fêtes

Le maire présente au conseil municipal un devis établi par l'entreprise BURGER Mathieu de WANGENBOURG ENGENTHAL d'un montant de 3.360 € TTC ainsi qu'un devis de l'entreprise GIESSLER de Saverne d'un montant de 970.20 € concernant les travaux de fuite d'eau sur le toit de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après avoir étudié le devis, à l'unanimité des membres présents demande au Maire de contacter l'entreprise GIESSLER pour avoir des explications complémentaires sur le devis présenté

2017-01-09- Loyers des logements communaux.

Le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les loyers des logements communaux cette année.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers des deux logements communaux cette année.

2017-01-10 – Transfert du PLU à l'Intercommunalité.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le code général des collectivités territoriales,

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes Saverne Marmoutier Sommerau. En effet cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi sauf dans le cas où 25 % des communes membres de cet établissement de coopération intercommunale représentant au moins 20% de la population s'y opposent, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan local d'Urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

De s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Saverne Marmoutier Sommerau.

2017-01-11 – ACHAT d'UN DEFIBRILLATEUR

Le maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire d'acquérir un défibrillateur pour les espaces accueillant du public. L'achat s'élève à 1.500 € TTC environ.

Le conseil municipal demande au maire de faire les démarches nécessaires pour acquérir cet appareil et de faire organiser les formations nécessaires à l'utilisation du défibrillateur.

2017-01-12 Inauguration de la plaque commémorative dédiée à J. Marc UHLMANN président de l'Association OBSTVEREIN décédé en mars 2016

Le Maire informe le conseil municipal que les frais de réception concernant cette inauguration sont entièrement pris en charge par les trois associations de la commune, à savoir l'Association le Bienenstich, la Fontaine et l'Obstverein.

2017-01-13- Orientations budgétaires 2017

Le maire propose au conseil municipal de retenir les projets entamés :

- Création d'une serre avec local de stockage,
- Restauration des fossés pour le montant de l'étude

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, se prononcera définitivement lors du vote du budget primitif 2017.

2017-01-14- Indemnités de fonctions du Maire et des 2 Adjointes

Le maire explique au conseil municipal que depuis le début de l'année 2017 le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs, à savoir :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)
-
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1^{er} février 2017

Le conseil municipal, après avoir écouté les explications du Maire, décide à l'unanimité de fixer les indemnités suivantes :

- Maire : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique par mois.
- Adjoint : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique par mois pour les deux adjoints.

2016-06-17 – Communications et divers

Le maire informe le conseil municipal que la commune a signalé les problèmes de réseau de téléphonie mobile à France Mobile qui est une plate-forme mise en place par l'Etat, chargée de résoudre les problèmes de couverture mobile.

M. BURGER Conseil Municipal signale que des branches débordent toujours sur la chaussée dans la rue du Schneeberg et qu'il conviendrait d'en parler aux propriétaires concernés.

Il relance aussi le dossier concernant la réalisation du jardin du souvenir.

M. KIEFFER rappelle à nouveau qu'un camion stationne occasionnellement dans la Grand'Rue et gêne la sortie de certains riverains de leur propriété. Il demande que le chauffeur du camion soit contacté pour trouver une solution de stationnement.

M. KIEFFER relance à nouveau le problème de la vitesse de circulation dans la Grand'Rue. Il demande à ce que le conseil municipal réfléchisse pour trouver une solution pour limiter la vitesse excessive de certains véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H

Le Maire,

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

ALLHEILLY Nicolas

BIANCHI Nathalie

QUIEVREUX J. Luc

BLOTTIER Martine

FRITZ Julien

FRENKEL J. Louis